

RÉGLEMENT DU PRIX NOVEMBRE À VITRY 2020

Chaque candidat doit se pré-inscrire
du 1^{er} au 30 septembre 2020
via le site internet
de la galerie galerie.vitry94.fr.

DEMARCHES :

- remplir un formulaire de préinscription
- déposer un dossier de candidature en ligne ainsi que la reproduction de l'œuvre candidate.

Une confirmation d'inscription est
envoyée par mail.

La problématique de l'œuvre candidate doit s'attacher à la peinture; aucun thème particulier ne préside à la sélection.

Le concours est l'occasion d'aborder tous les « possibles » de ce médium, notamment lorsque celui-ci se rapproche du volume ou de l'œuvre graphique. Une peinture renouvelée donc, à l'image des influences qui la traversent.

Marquée par la crise sanitaire, l'édition du concours 2020 se tiendra du 14 novembre au 20 décembre, en même temps que l'exposition des lauréates de l'année précédente, Nadia Agnolet et Mathilda Marque Bouaret, initialement prévue ce printemps.

Ce calendrier permettra de maintenir les deux temps de monstration de la peinture, témoignant du soutien de la ville en faveur des artistes et de ce médium en particulier.

Concours annuel international, il est ouvert aux peintres français et étrangers de toutes tendances, âgés au maximum de 40 ans à la date du vernissage de l'exposition (dont la date de naissance est ultérieure au 14/11/1979). Il a pour but de soutenir la création picturale au sens large et pour des artistes engagés dans la voie professionnelle.

ARTICLE 1^{ER} Appel à candidatures

L'appel à candidature, destiné à tout artiste à même de présenter une production picturale contemporaine, est diffusé de juin à septembre via le circuit de l'art contemporain.

Le Dossier de candidature

Le dossier de candidature en un seul pdf doit être au format A4 et ne doit pas dépasser 10 pages ; le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo. Le pdf sera clairement identifié par le candidat avec la nomenclature suivante :

nom_prénom_NAV2020

Le dossier doit comporter les éléments suivants et dans cet ordre :

- page 1 : le visuel de l'œuvre candidate avec sa légende complète avec la mention «œuvre candidate»
- page 2 : un curriculum vitae
- page 3 : une brève note de présentation de la démarche artistique
- pages suivantes : 5 à 10 reproductions du travail récent témoignant le cas échéant de sa diversité

L'œuvre candidate doit être d'un format maximum de 2m x 2m (encadrement inclus). Pour les œuvres en multiples parties, le format total de présentation ne doit pas dépasser 2m x 2m ; pour les pièces en volume, le format total de présentation doit être préalablement validé par la galerie.

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien choisir cette œuvre, qui devra être totalement disponible, en cas de sélection pour toute la durée de l'exposition Novembre à Vitry et bien entendu au-delà si elle était désignée lauréate. Elle intégrera alors la collection municipale.

Le Fichier reproduisant l'œuvre candidate

Il doit être de format jpeg, avec une résolution de 300 DPI ; de largeur de 1600 pixels et de 3Mo de poids maximal. Il sera nommé par l'artiste candidat avec la nomenclature suivante :

nom_prénom_titre_année_NAV2020_dimensions (hauteur x largeur)

L'inscription au concours n'est subordonnée à aucun frais d'inscription.





ARTICLE 2 Modalités de présélection et de sélection

Un jury composé d'artistes, dont les deux lauréats de l'édition précédente, désignera la sélection finale. Il est souverain dans sa décision.

Ce jury effectue la sélection du nombre d'œuvres qu'il estimera nécessaire ; seules ces œuvres seront exposées du **samedi 14 novembre au dimanche 20 décembre 2020** à la Galerie municipale Jean-Collet.

ARTICLE 3 Annonce de la sélection

Les participants seront informés par courriel du résultat de la sélection.

ARTICLE 4 Dépôt des œuvres sélectionnées

Chaque artiste sélectionné par le jury doit faire parvenir à ses frais son œuvre (en personne, par un intermédiaire, par courrier, par coursier en tenant compte des délais supplémentaires nécessaires).

Un constat d'état de l'œuvre sera réalisé lors de son dépôt, les membres de

Le dépôt des œuvres se fait sur
RENDEZ-VOUS
du **21 au 31 octobre 2020** :

- du mercredi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- les samedis 24 et 31 octobre de 14h à 18h
- par voie postale à l'adresse :
Galerie municipale Jean-Collet
59, avenue Guy-Môquet
94400 Vitry-sur-Seine

la galerie se réservant le droit de ne pas l'exposer si son état ne permettait pas sa présentation ou si elle n'était pas conforme aux indications du dossier de candidature ayant permis la sélection. L'œuvre déposée doit être absolument sèche.

Les éventuelles dégradations liées à son expédition ne seront pas prises en charge par la Ville de Vitry-sur-Seine. Il appartiendra aux participants de se couvrir eux-mêmes pour les risques possibles encourus, en particulier pour les œuvres fragiles.

ARTICLE 5 L'exposition

Les artistes dont l'œuvre est sélectionnée s'engagent à la laisser à disposition de la Galerie pendant la durée intégrale de l'exposition. La scénographie est sous la responsabilité de la conseillère artistique de la Ville.

Le montage se fera en fonction des indications techniques communiquées par les artistes si celles-ci sont particulières.

Les œuvres sélectionnées seront assurées par la Ville de Vitry-sur-Seine, à compter du 14 novembre, le temps de leur exposition et jusqu'aux dates de retrait indiquées.

Les frais de production des œuvres et l'emballage pour son dépôt sont à la charge de l'artiste. L'emballage retour (papier bulle) sera assuré par la galerie pour son retrait à la fin de l'exposition ; le coût de tout transports est à la charge de l'artiste.

ARTICLE 6 Désignation des 2 lauréats du prix Novembre à Vitry et contenu du prix

Le samedi 14 novembre 2020 au cours du vernissage, le jury décernera parmi les œuvres sélectionnées deux lauréat.e.s qui recevront chacun une dotation de 5 500 €, offerte par la Ville de Vitry-sur-Seine. Les œuvres primées intégreront la collection

municipale Novembre à Vitry.

Une exposition des deux lauréat.e.s sera organisée à la Galerie municipale Jean-Collet du **samedi 15 mai au dimanche 20 juin 2021**.

Pour la désignation des deux lauréats, l'envoi par voie postale d'un dossier plus complet sera demandé aux artistes sélectionnés. Il pourra être composé de tout élément que l'artiste jugera nécessaire à la compréhension de son travail auprès des membres du jury. Il devra parvenir à l'adresse de la galerie au plus tard **le jeudi 12 novembre 2020**.

Les prix pourront ne pas être décernés si la qualité des envois est jugée insuffisante. Les décisions concernant la sélection des œuvres et l'attribution des Prix seront sans appel.

Aucun droit de participation ne sera perçu. Tout artiste, par le seul fait de l'envoi de son œuvre, se soumet aux conditions du présent règlement. Il ne sera accepté aucune dérogation.

ARTICLE 7 Le retrait des œuvres sélectionnées

Il se fera la dernière quinzaine de décembre sur rendez-vous.

ARTICLE 8 Communication

Une demande de renseignement complémentaire sera adressée aux artistes sélectionnés pour la réalisation d'un livret diffusé gratuitement le temps de l'exposition. Il devra envoyer par mail des éléments biographiques, une note d'explication en nombre de signes précisés et un visuel de haute définition de l'œuvre exposée. À des fins de promotion de leur travail et du Prix (documents destinés à la presse, sites Internet, web, catalogue, application...), les artistes acceptent de céder les droits de reproduction à titre gracieux de l'œuvre présentée pendant l'exposition Novembre à Vitry.